



ÉLABORATION DU PLU DE LA VEYLE

—
PADD

**REUNION PUBLIQUE DE
CONCERTATION**

28 novembre 2019



1/ Pourquoi un PLU intercommunal ? Contexte

2/ Le PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Un projet de territoire équilibré et ambitieux

Une économie dynamique et durable

Un cadre de vie attractif

3/ CONCLUSION

4/ ÉCHANGES

1/ Pourquoi un PLU intercommunal ?



- ➔ **Objectif global** : fixer les grands choix de l'aménagement de la communauté de communes **pour les 10 ans à venir** sur :
 - les secteurs de développement urbain,
 - la politique en matière d'habitat,
 - les secteurs à préserver,
 - les équipements ou infrastructures à prévoir...

- ➔ **Un contenu fortement encadré légalement** (Code de l'Urbanisme)

- ➔ **Un document à inscrire en accord avec les objectifs définis au niveau supra-communal**, et notamment en compatibilité avec le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**) Bresse Val de Saône

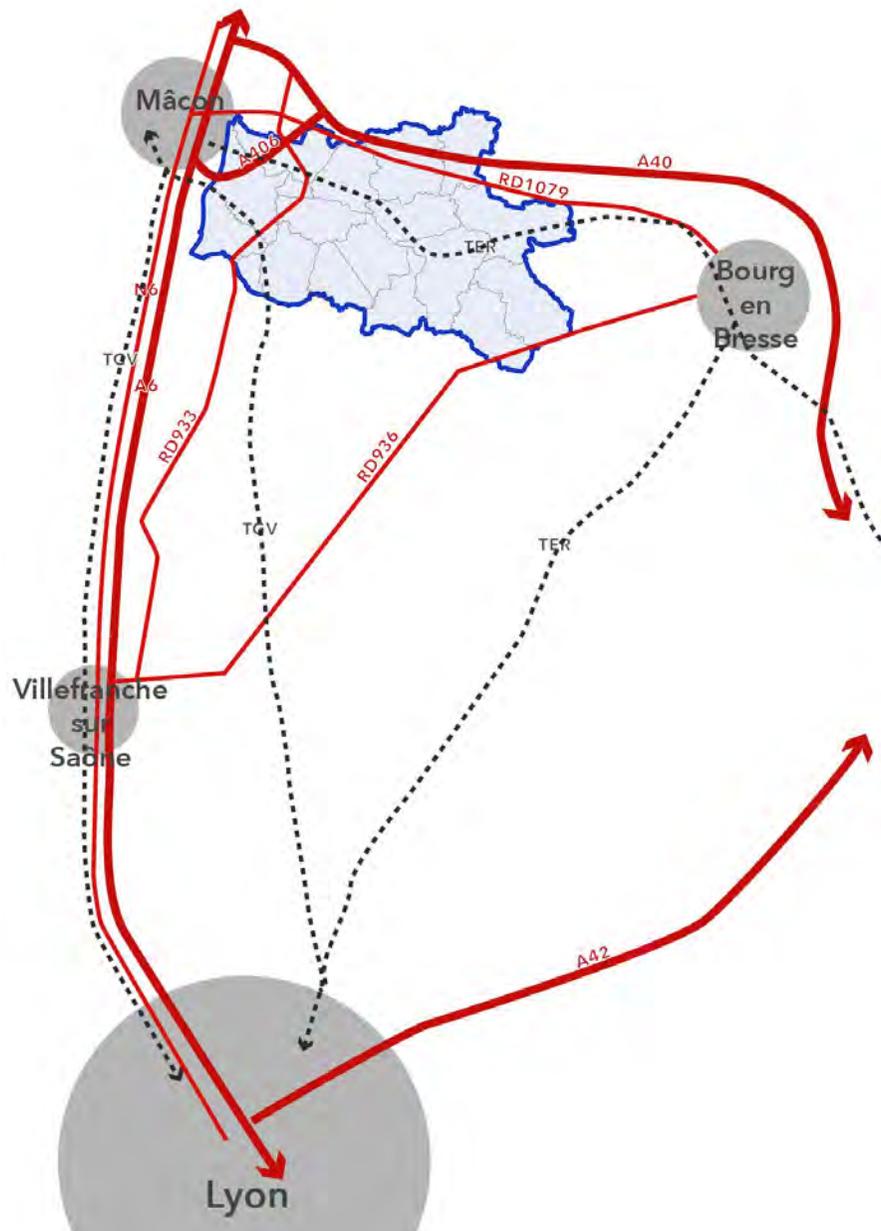
LE TERRITOIRE

18 communes

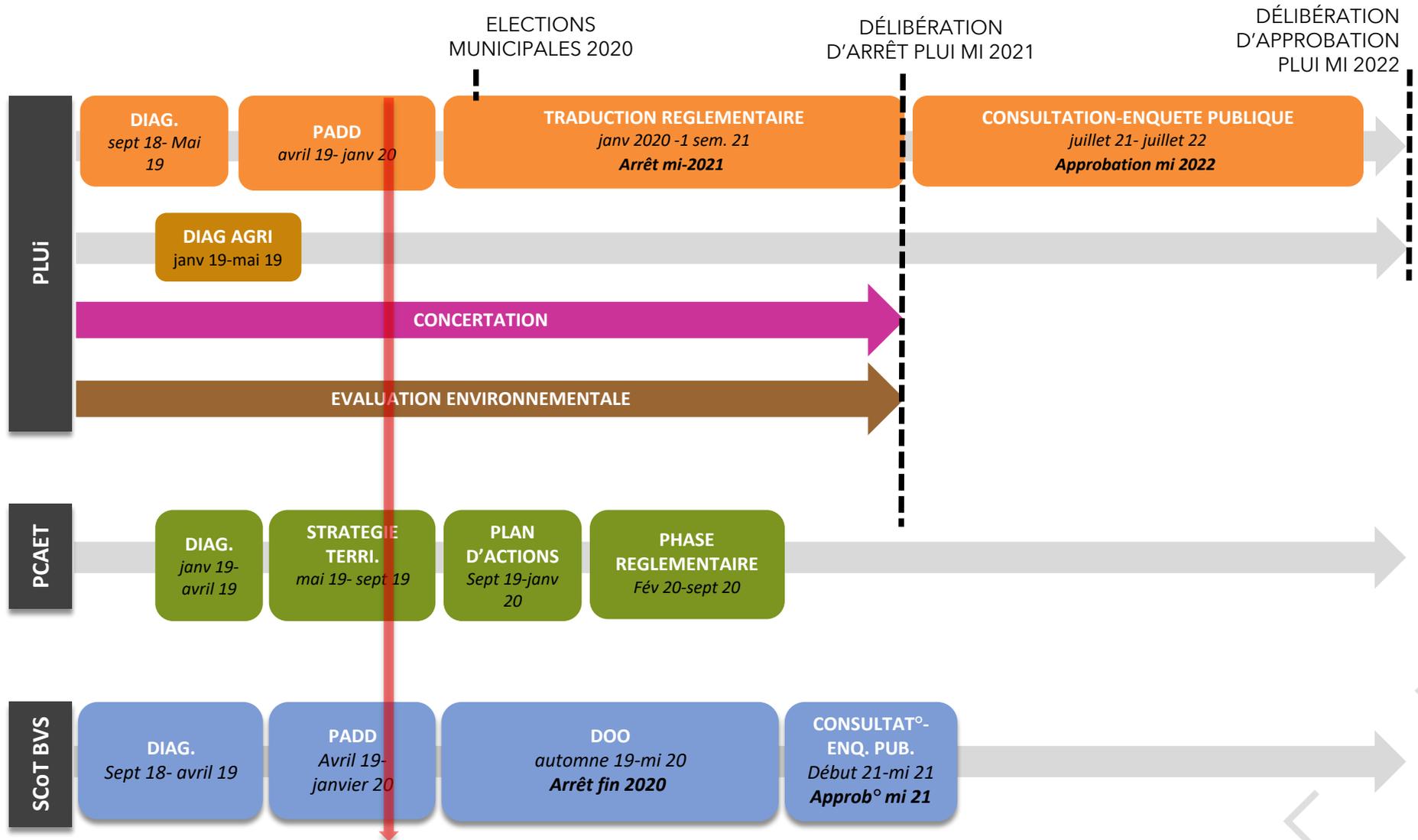
22 000 habitants

Territoire au
caractère rural

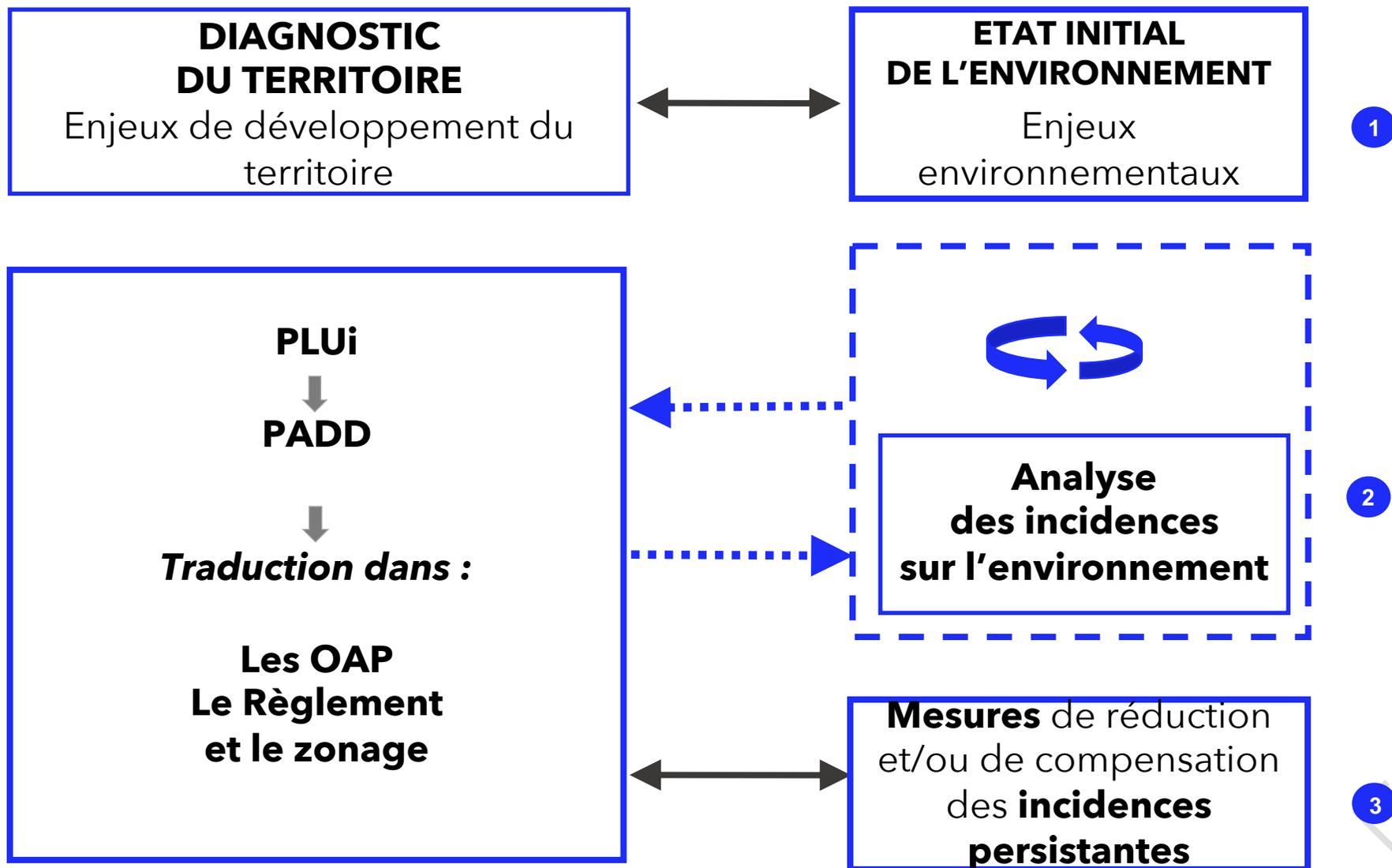
Dans les aires
d'influence de Mâcon et
Bourg en Bresse



CALENDRIER PRÉVISIONNEL PLUi Veyle / SCoT BVS



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



LA CONCERTATION, qu'est-ce que c'est?

CE QUE DIT LA LOI (art. 25 / art. L 300.2)

La concertation est assurée à l'amont, **ouverte à tous et organisée librement** par l'EPCI.

Elle **porte sur les objectifs et les orientations générales du projet**, et sur sa traduction réglementaire (classement des zones,...)

CE QU'ELLE EST :

- Une occasion d'**être informé et de réagir**
- Une phase « **interactive** » et l'occasion d'un échange de points de vue
- Une **vision partagée**, autour d'un projet « politique » d'intérêt général.

QUELS SONT SES EFFETS ?

- Le Conseil communautaire tirera un **bilan de la concertation** par délibération.



CE QU'ELLE N'EST PAS :

Elle n'a pas pour objet de recueillir, ni de prendre en compte, les demandes particulières : celles-ci le seront au moment de l'Enquête Publique, sous le contrôle d'un Commissaire Enquêteur (nommé par le Tribunal Administratif).

LES MODALITÉS DE CONCERTATION

- ➔ **Informations régulières et articles sur le site internet de la CCV**
- ➔ **Panneaux présentant le projet de PLUi**
- ➔ **Plaquette sur le projet de territoire, dont le PLUi**
- ➔ **Réunions publiques à chaque phase** : Diagnostic , PADD et transcription réglementaire



Un registre d'expression ouvert à toute remarque sur le projet au siège de la CCV / à disposition pendant la réunion publique

Possibilité d'écrire aux Maires et à M. le Président.

Boîtes à idées disponible ce soir et au siège de la CCV



<http://www.cc-laveyle.fr>

2/ Le PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Un contenu encadré

Le contenu du PADD est encadré par l'article L151-5 du code de l'urbanisme.
Le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'**aménagement**, d'**équipement**, d'**urbanisme**, de **paysage**, de **protection des espaces naturels, agricoles et forestiers**, et de **préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques**;

2° Les orientations générales concernant **l'habitat**, les **transports** et les **déplacements**, les **réseaux d'énergie**, le **développement des communications numériques**, **l'équipement commercial**, le **développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

DES RÈGLES QUI DÉCOULENT DU PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



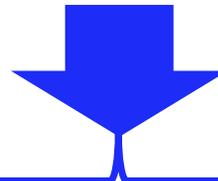
Les intentions de la collectivité

Les différents projets (habitat, ...)

AXE SOCIAL

AXE ÉCONOMIQUE

AXE ENVIRONNEMENTAL



Orientations traduites par :

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Règlement écrit

Plan de zonage

Un projet de territoire équilibré et ambitieux



UN PROJET DE TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET AMBITIEUX

Armature territoriale



Cœurs de vie des centralités



Croissance démographique

Logements qualitatifs, formes et typologies diversifiées, parcours résidentiel



Confortement des équipements publics



Nouvelles formes de mobilités



Accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire

DÉMOGRAPHIE & LOGEMENTS

- En lien avec le SCOT en cours, orienter le **développement démographique sur les communes des polarités principales et les bourgs secondaires.**
- **Structurer l'offre de logements** à l'échelle intercommunale.
- Proposer un **véritable parcours résidentiel** pour les habitants du territoire.
- **Proposer des petits logements** (T1 au T3) pour répondre à un déficit dans le parc.
- Permettre la **remise sur le marché des logements vacants**, notamment à Pont de Veyle.
- Compléter l'offre de logements locatifs sociaux.

ÉQUIPEMENTS

- Sécuriser les **parcours piétons** vers les équipements, services, écoles.
- Travailler sur une **offre d'équipements** accessibles aux personnes âgées.
- Conforter l'offre d'équipements dédiés à la **petite enfance**.
- Compléter **l'offre culturelle**.
- Compléter **la valorisation des espaces publics**, facteur de lien social.

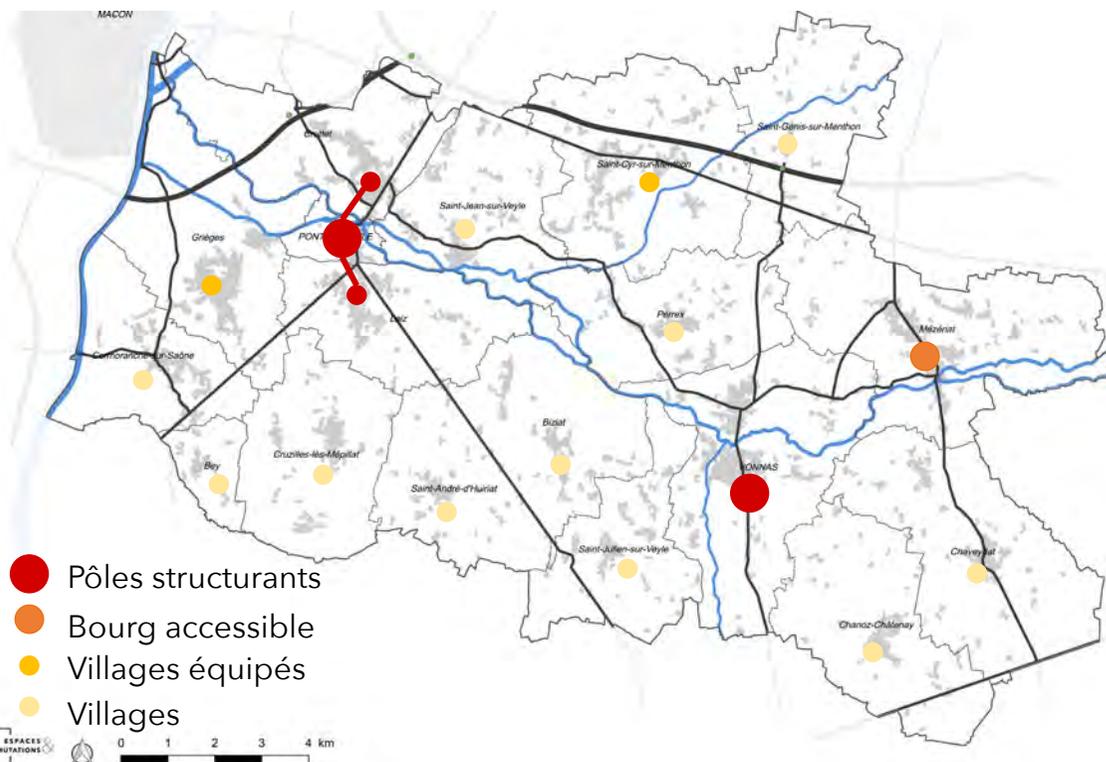
- Tenir compte des projets **d'équipements communaux ou intercommunaux**.

MOBILITÉ

- Renforcer et développer **l'offre de transport en commun** : lignes existantes et RD1079.
- Permettre un **raccordement au réseau de bus de l'agglomération mâconnaise**.
- Développer les **itinéraires cyclables** : sécuriser les déplacements du quotidien vers les équipements, les commerces et services et vers les pôles d'emplois.
- **Renforcer l'intermodalité** : parking relais, parking de covoiturage, pistes cyclables

1 Bâtir un projet ambitieux à partir de l'armature territoriale

- Affirmer les **cœurs de vie** : Pont-de-Veyle/Laiz/Crottet & Vonnas
- Privilégier le **développement des pôles structurants et du bourg accessible**
- Préserver **l'identité villageoise**
- **Définir des limites d'urbanisation claires** pour structurer la lecture urbaine.
- Envisager l'accueil de logements en **priviliégiant les centres bourgs**
- Permettre **l'optimisation du foncier** et le confortement des bourgs
- Permettre la **densification et le confortement des hameaux**
- Permettre **l'évolution du bâti isolé**
- **Adapter l'architecture** des constructions nouvelles au caractère des lieux



2

Affirmer les cœurs de vie de Pont-de-Veyle et Vonnas et prévoir un aménagement équilibré du territoire

Dynamiser les cœurs de vie des pôles structurants : Pont-de-Veyle/Laiz/Crottet et Vonnas

- Préserver & développer les commerces et les services,
- Favoriser la proximité habitat & équipements / commerces / services
- Diversifier l'offre de logements
- Favoriser le renouvellement urbain et la résorption de la vacance des logements.
- Valoriser les espaces publics
- Organiser l'offre de stationnement
- Développer l'accueil d'activité à forte valeur ajoutée (tourisme & loisirs)
- Renforcer les transports en commun et l'intermodalité

Conforter la vitalité des bourgs et villages

- Poursuivre la requalification d'espaces publics,
- Permettre la mutualisation des services et équipements,
- Conforter les services et commerces de proximité
- Créer et développer des lieux de convivialité,
- Sécuriser les déplacements en modes doux vers les points d'attractivité
- Accompagner le développement résidentiel et diversifier l'offre de logements

Renforcer les fonctions de centralité de Mézériat

- Renforcer le pôle gare et les possibilités de report modal
- Conforter l'offre d'équipements, services, commerces...
- Maintenir le tissu économique : industrie, agroalimentaire et artisanat

Renforcer l'accessibilité des polarités spécifiques

- Pôles d'emplois de Grièges et Saint-Cyr-sur-Menthon
- Pôle de sports et loisirs de Cormoranche-sur-Saône

3

Maîtriser la croissance démographique & dimensionner le parc de logements

**Projet
2022/2032**

**Croissance
démographique
+/- 1 %/an**

**+/- 2433
habitants**

**1600 logements
160 logt/an**

Organiser **la production de logements
selon les niveaux de polarité**

**Pôles structurants
45 % des logements**

**Bourg accessible de Mézériat
10 % des logements**

**Villages
45 % des logements**

4

Prévoir une offre de logements de qualité, diversifiée et adaptée à la population et à la morphologie du territoire

Faciliter les réhabilitations

Reconquête des logements vacants
-30% de la vacance excédentaire

- ➔ Performance énergétique
- ➔ Mise en valeur du patrimoine bâti
- ➔ Économie de foncier



Diversifier l'offre de logements neufs par des typologies variées

- ➔ Réponse aux différents besoins de la population
- ➔ Économie de foncier
- ➔ Max 50% maisons individuelles



Adapter les volumétries bâties



5.1 Des objectifs pour limiter la consommation de foncier pour l'habitat

Objectif de densité moyenne de plus de **18 logements/ha** dans la production future

- ➔ Polarités structurantes : **25 logts / ha**
- ➔ Unités urbaines des pôles structurants : **18 logts / ha**
- ➔ Bourg accessible : **18 logts / ha**
- ➔ Villages : **12 logts / ha**

Limiter la mobilisation de foncier

- ➔ Densification de parcelles déjà bâties
- ➔ Dents creuses
- ➔ Espaces interstitiels

Produire **au moins 12% de logements sans consommation de foncier**

- ➔ Renouvellement urbain
- ➔ Changement de destination
- ➔ Résorption de la vacance



5.2 Des objectifs pour limiter la consommation d'espace pour l'habitat

Réduire de 25% la consommation annuelle de foncier

Mobiliser moins de 90 ha de foncier à l'horizon **2032**

Réduire de **50% de consommation annuelle de foncier agricole** en extension



6 Améliorer la mixité sociale dans l'habitat

Apporter une réponse aux différents **parcours résidentiels**

- ➔ % de logements aidés dans les nouvelles opérations
- ➔ % de petits logements (T2/T3)



Accroître l'offre de **logements aidés** & l'**accession aidée à la propriété**

- ➔ Développement de l'accession abordable
- ➔ Maintenir le taux de 10% de logements aidés dans les résidences principales.



Répondre aux **besoins des personnes âgées**

- ➔ Extension de l'EHPAD de Pont-de-Veyle
- ➔ Elargir l'offre de logements adaptés : résidence-service / MARPA
- ➔ Offre de logements adaptés dans les centres-bourgs

7 Poursuivre le confortement des équipements publics ou d'intérêt collectif

Privilégier le
confortement des équipements existants

Conforter l'offre
d'**accueil petite enfance**

Améliorer l'**accueil scolaire et périscolaire**

Conforter la trame des
espaces publics

Permettre l'installation
de **nouveaux services de santé**



8

Promouvoir de nouvelles formes de mobilités et développer les liaisons dans le territoire et avec les territoires voisins

Recentrer le développement
de l'habitat et des emplois
dans les **pôles**

→ limiter les déplacements



Favoriser le développement
des **modes doux** et le **report modal**

→ Aires de covoiturage

→ Modes doux vers point
d'attractivités

→ Itinéraires cyclables

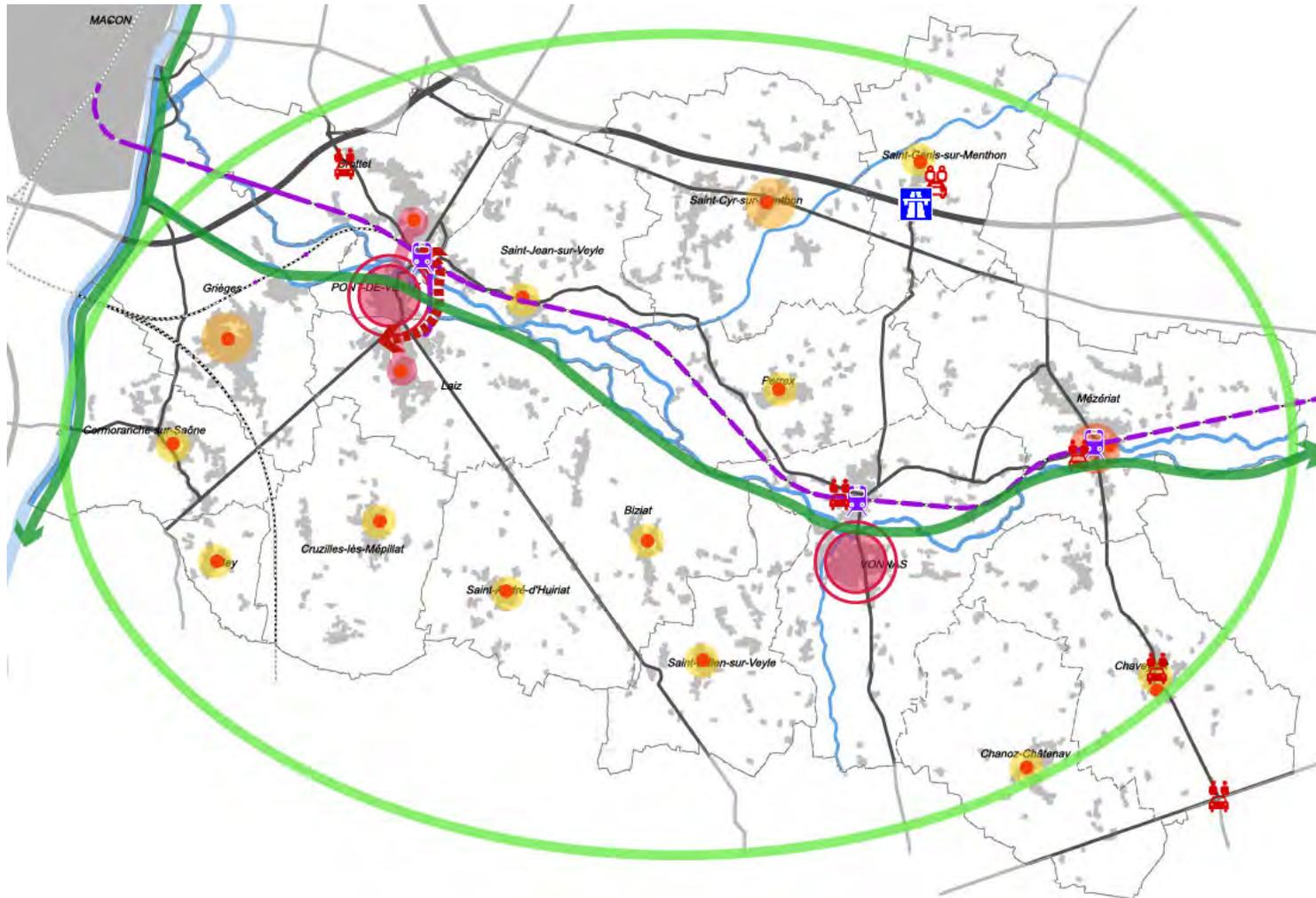


Renforcer les
infrastructures routières

→ Permettre la déviation
de Pont-de-Veyle

→ Permettre la réalisation
d'un échangeur
autoroutier complet à
Saint-Genis-sur-
Menthon

UN PROJET DE TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET AMBITIEUX



-  **Pôles structurants**
-  **Bourg accessible**
-  **Villages équipés**
-  **Villages**
-  Dynamiser les cœurs de vie
-  Conforter la vitalité des bourgs et villages
-  **Mettre en place une chaîne des transports**
-  Conforter les gares
-  Conforter les parkings relais et covoiturage
-  Créer des aires de covoiturage
-  Développer les voies cyclables
-  **Projet de contournement routier**
-  **Projet d'échangeur autoroutier**

Une économie dynamique et durable



UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET DURABLE

Economie dynamique

Commerces et services

Agriculture économique et paysagère

Exploitation durable de la forêt

Organisation du tourisme



ÉCONOMIE

- Structurer la **répartition et les types de zones d'activités** économiques
- Cibler les **besoins d'extension** des activités économiques
- **Pérenniser l'activité agricole** et cibler les secteurs agricoles à préserver
- Développer les **circuits courts**
- **Développer l'offre touristique**, notamment les voies cyclables le long de la Veyle et de la Saône

1.1 Organiser un territoire dynamique dans le domaine économique

Développer les activités industrielles et artisanales

- ➔ Privilégier le faisceau RD1079/A40
- ➔ Permettre les extensions de sites « sur place »
- ➔ Développer l'artisanat dans les bourgs et villages

Organiser les espaces d'activités

- ➔ Zones d'intérêt SCOT
- ➔ Zones intercommunales
- ➔ Zones locales

Développer la **proximité habitat / emplois** pour limiter les déplacements

- ➔ Mixité des fonctions dans les bourgs & villages
- ➔ Espaces co-working / pépinières d'entreprises



1.2 Organiser un territoire dynamique dans le domaine économique

Permettre la **densification et le confortement des zones** d'activités locales

Permettre d'évolution des **sites d'activités isolés**

Organiser les **déplacements pendulaires**

➔ Co-voiturage

➔ Multi-modalité



2 Pérenniser l'offre commerciale et de services

Préserver et développer les **polarités commerciales de centre-bourg**

Préserver les **commerces de proximité**

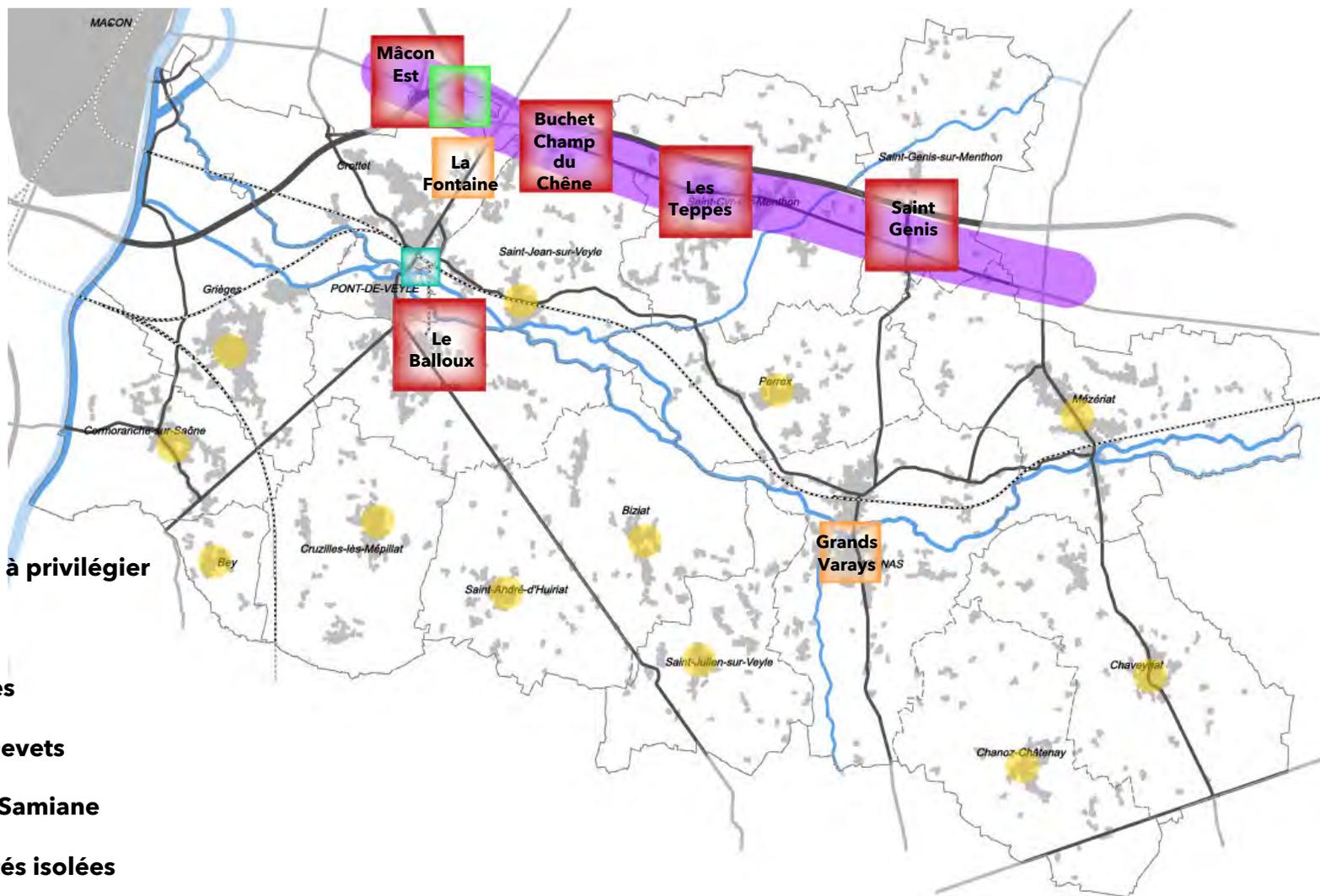
Permettre **l'évolution des moyennes surfaces commerciales**

- ➔ Préserver les commerces de Pont de Veyle et Vonnas
- ➔ Valoriser le pôle de la Samiane en lien avec la gare.

- ➔ Déplacement de l'Intermarché dans la zone des Devets
- ➔ Évolutions des supermarchés existants



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE



 Faisceau RD1079/A40 à privilégier

 Zones d'intérêt SCOT

 Zones intercommunales

 Pôle commercial des Devets

 Pôle commercial de la Samiane

 Zones locales et activités isolées

3 Réduire la consommation de foncier

Réduire la consommation foncière
en extension de l'enveloppe urbaine

Maximum 60 ha pour le
développement économique et les
équipements de la Veyle.



4.1 Créer les conditions favorables à la pérennité agricole dans ses dimensions d'activités économiques et de valorisation des paysages

Préserver des **conditions favorables** pour les exploitations

Préserver les **terres agricoles stratégiques** & les **terrains en AOP et IGP**

Limitier **l'impact du développement urbain** sur les espaces agricoles et fixer des **limites claires**

Préserver la **proximité entre zones de productions** et **sites de transformation**

Appuyer la **diversification des activités agricoles**



4. Créer les conditions favorables à la pérennité agricole dans ses
2 dimensions d'activités économiques et de valorisation des paysages

Tenir compte des **sols
sableux favorables au
maraichage**

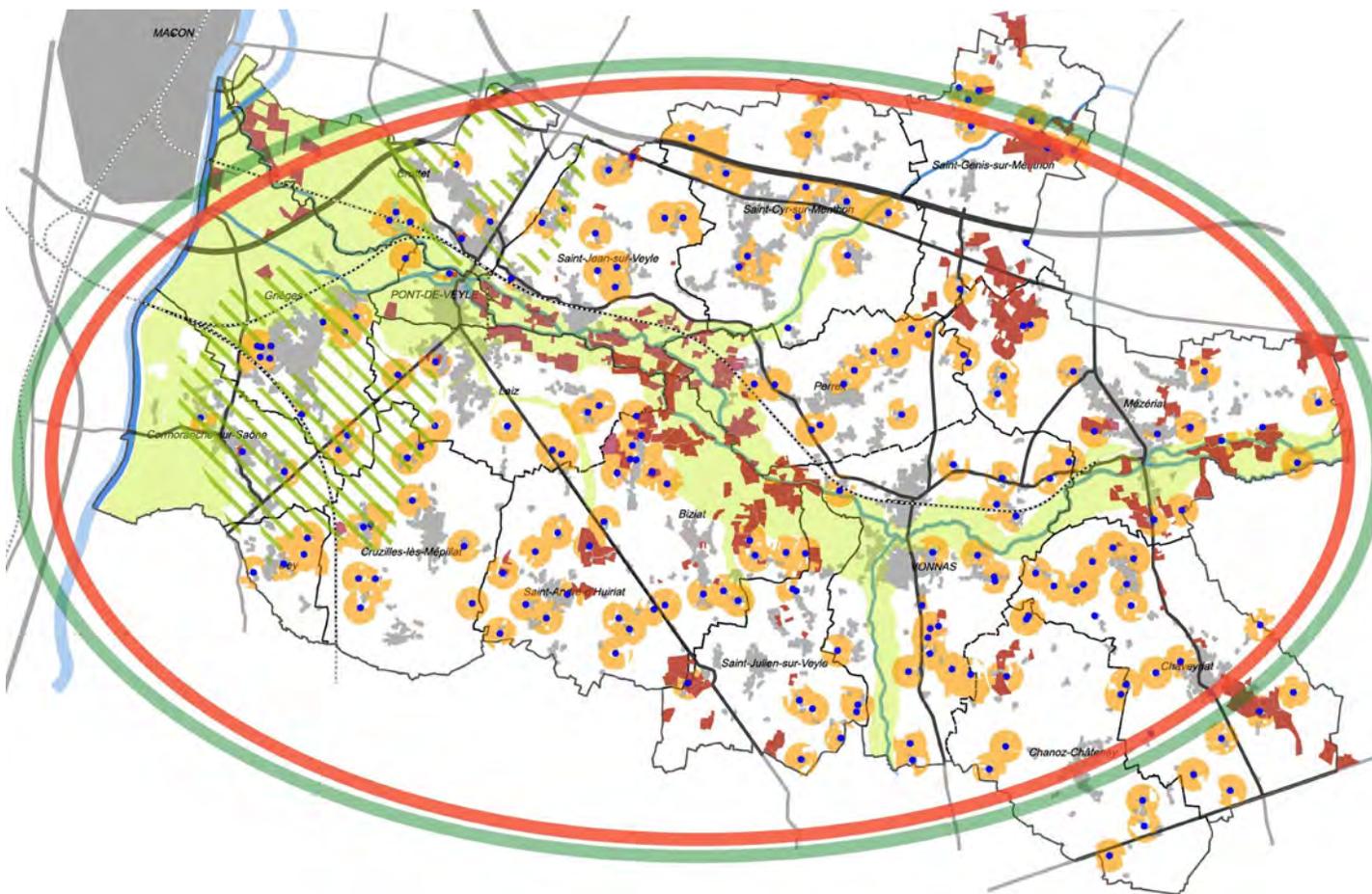
Préserver les **prairies
inondables**

Favoriser la **protection** et la
**reconstitution du réseau
bocager**



UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET DURABLE

Créer les **conditions favorables à la pérennité agricole** dans ses dimensions d'activités économiques et de valorisation des paysages.



- Protéger les sièges et sites d'exploitations
- Préserver les terres agricoles stratégiques
- Préserver les tènements agricoles de proximité
- Limiter autant que possible, l'impact du développement urbain sur les espaces agricoles
- ▨ Tenir compte de la présence de sols sableux favorables au maraichage hors enveloppe urbaine
- Préserver les prairies inondables
- Favoriser la protection et la reconstitution du réseau bocager et des haies
- Permettre l'installation d'unités de méthanisation

5 Organiser l'accueil touristique et répondre à un besoin d'hébergement touristique

Favoriser la **mise en valeur du patrimoine**



Permettre le **confortement des équipements** de loisirs

Valoriser les **atouts touristiques** du territoire



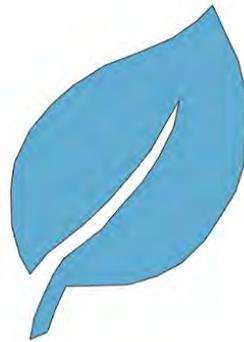
Développer les **maillages doux, itinéraires cyclables**

Diversifier **l'offre d'hébergements**



Organiser **l'accueil des visiteurs**

Un cadre de vie attractif



UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

Projet paysager

Trame verte et bleue

Développement urbain et impact environnemental

Energie et gaz à effet de serre

Pollutions et nuisances

Risques naturels et technologiques

Déchets



ENVIRONNEMENT & PAYSAGE

- Préserver les cours d'eau, la faune et la flore
- Prendre en compte les nuisances et les risques
- Protéger et reconstituer les haies bocagères, identité du territoire et réservoir de biodiversité
- Assurer la qualité des paysages
- Poursuivre les efforts sur la valorisation et la réduction des déchets
- Mener une réflexion sur la dépollution des friches
- Mettre en œuvre la transition énergétique

UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

1

Protéger des pressions urbaines les éléments du patrimoine naturel et bâti

Être attentif sur l'ensemble du territoire aux secteurs présentant **les plus forts enjeux paysagers**



2 Mettre en scène les espaces et sites paysagers

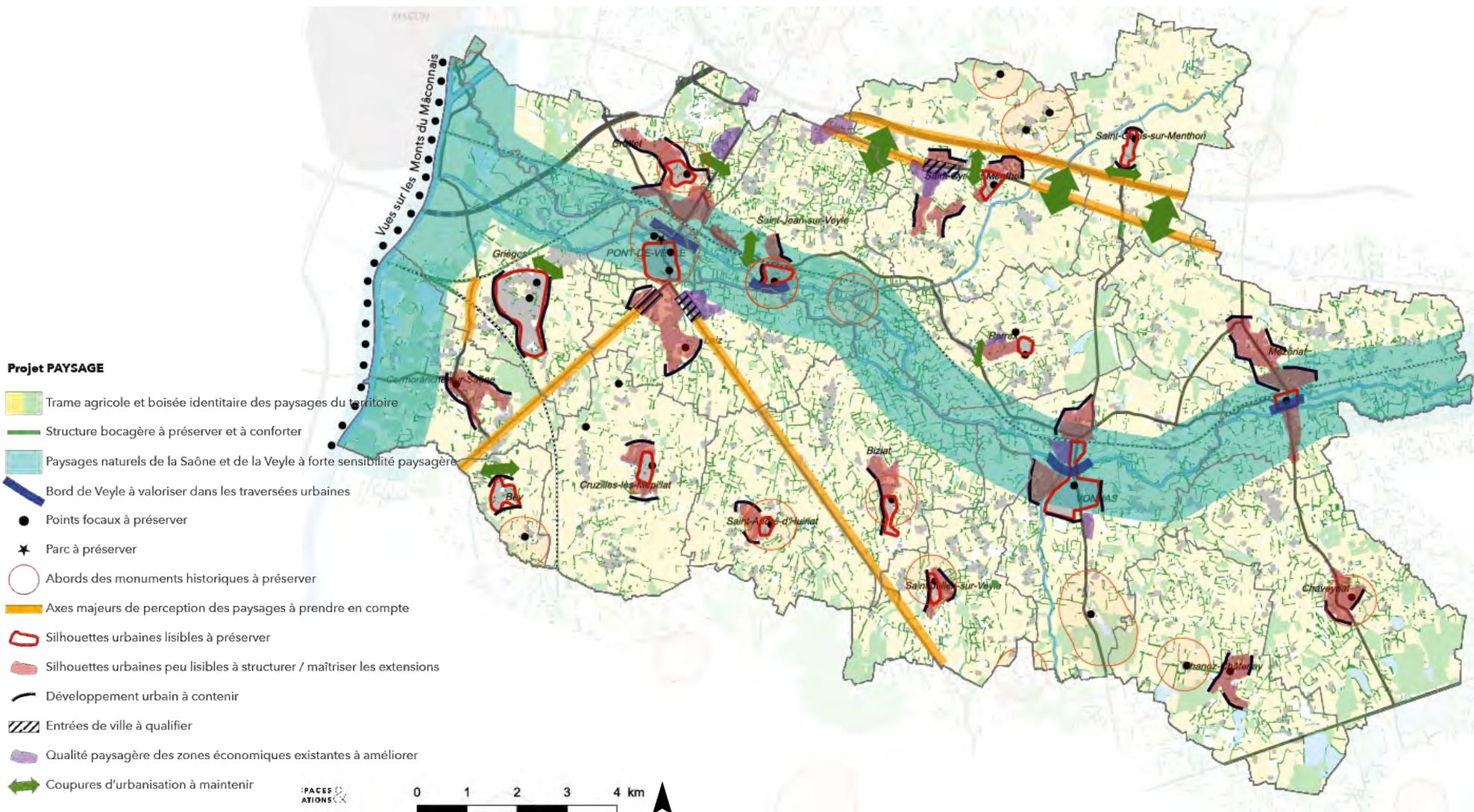
Améliorer la **lisibilité des silhouettes** des villes et villages

Préserver **l'identité des bourgs et villages**



UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

Mettre en place un projet paysager à l'échelle du territoire



3 Envisager un développement économique soucieux du cadre paysager

Travailler **l'image des pôles d'activités**

- ➔ Poursuivre la valorisation paysagère des zones existantes
- ➔ Travailler un véritable projet paysager et une mise en valeur des extensions court et moyen/long terme

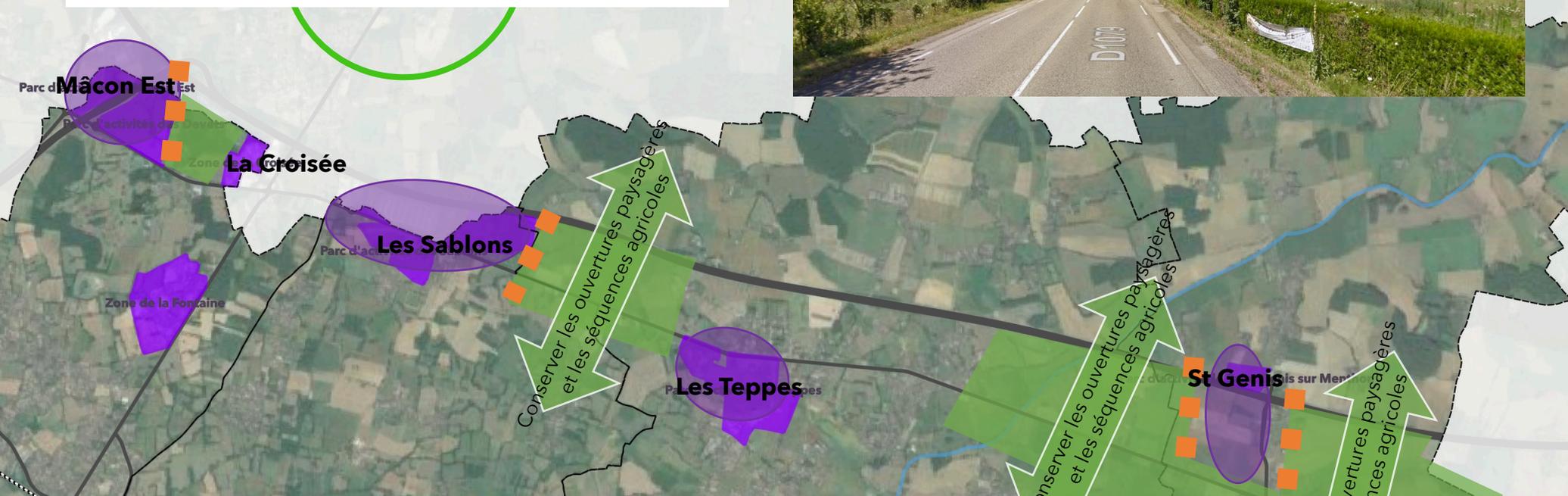


Travailler **l'intégration paysagère**

- ➔ Envisager les projets de développement économique (zone d'activités, activités isolées et activités agricoles) avec le souci de l'intégration paysagère

UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

Articuler les perceptions paysagères
entre espaces ruraux / agricoles et espaces
de développement économique



-  Secteur de développement de l'économie
-  Séquences naturelles ou agricoles
-  Ouvertures paysagères
-  Espaces de transition activité / agricole à traiter

4

Accompagner la densification et caractériser les espaces de transitions paysagères

Maintenir des **ouvertures sur le grand paysage**



Préserver des **coupures vertes d'urbanisation**

Imposer une **végétalisation** adaptée & des continuités douces végétalisées

Imposer une **part d'espaces collectifs**

Encadrer les **nouveaux volumes**



Organiser la **densification** du bâti existant

5

Préserver l'armature écologique du territoire au travers de la prise en compte de la trame verte et bleue.

Préserver la **trame verte et bleue**
& les **réservoirs de biodiversité**

Préserver les **espaces de bon fonctionnement** des
cours d'eau et milieux
associés



Maintenir les **milieux complémentaires** : espaces
agricoles, réseau bocager à reconstituer

Préserver les **prairies inondables** du Val de Saône
et de Veyle

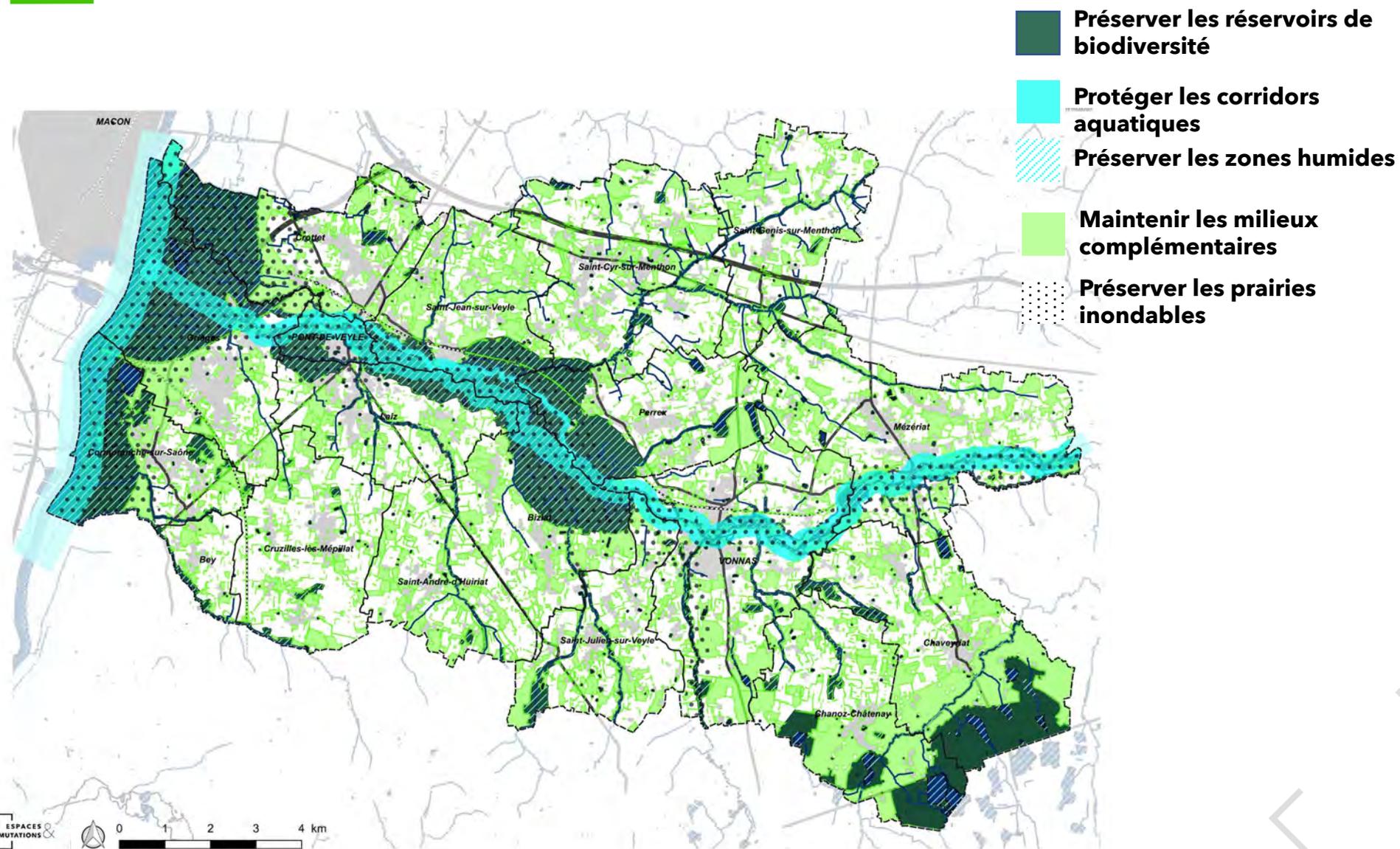


Préserver la nature en milieu urbain : espaces verts, parcs et
jardins...

Limitier la consommation des espaces agricoles et
forestiers



UN CADRE DE VIE ATTRACTIF



6

Tendre vers un développement urbain réduisant son impact environnemental en limitant la pression sur les ressources naturelles

Limiter la pression sur la ressource en eau

Protéger de l'urbanisation les espaces agricoles stratégiques



Permettre l'exploitation des ressources du sous-sol :
Gravière de Grièges

Permettre la réalisation de **formes urbaines plus denses**

7

Réduire les consommations d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre

Un développement soucieux de la **maîtrise des consommations d'énergies**

- ➔ Maîtriser les besoins énergétiques en **limitant l'étalement urbain**
- ➔ Favoriser la **mixité des fonctions** et la proximité habitat/emplois/services
- ➔ Permettre la réalisation de **formes urbaines plus économes en énergie**
- ➔ Favoriser le **report modal** :
 - Accessibilité piétonne et cyclable.
 - Développement du co-voiturage
 - Véhicules électriques et hybrides
 - Faciliter l'accès et favoriser le développement urbain autour des gares



7

Réduire les consommations d'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre

Permettre l'utilisation des **énergies renouvelables**
et l'amélioration des **performances
environnementales**

- ➔ Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables
- ➔ Développer une offre vertueuse en matière de chauffage
- ➔ Accompagner la rénovation énergétique et l'amélioration des performances environnementales des constructions
- ➔ Encadrer le développement des projets structurants d'énergies renouvelables : Filière-bois énergie locale / Projets éoliens / Biomasse/Méthanisation / Géothermie / Solaire et photovoltaïque



8 Maîtriser et réduire les sources de pollutions et les nuisances

S'appuyer sur la **capacité des réseaux** pour établir le projet

Imposer une **gestion des eaux pluviales** globale

Limiter **l'imperméabilisation des sols**

Protéger les **zones humides** & bandes tampons le long des cours d'eau

Permettre le **renouvellement urbain** des sites industriels désaffectés

Encadrer le développement urbain à proximité des **sources de bruit**



9 Prendre en compte les risques naturels et technologiques

Intégrer la question des risques en amont

- ➔ Respecter les **plans de préventions des risques naturels** lorsqu'ils sont en vigueur.
- ➔ Tenir compte des **cartes d'aléas**, en cas d'absence de PPRn.
- ➔ **Prévenir les risques d'inondation**, par :
 - Une stratégie de gestion des eaux pluviales,
 - La protection zones humides et espaces bon fonctionnement des cours d'eau,
 - La limitation de l'imperméabilisation /désimperméabilisation lors d'opérations de renouvellement urbain.
- ➔ Tenir compte des **installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE).
- ➔ Intégrer les risques connus par la **mémoire collective**



10 Participer à la réduction et à la gestion des déchets

Poursuite des actions
déjà engagées

- ➔ Favoriser le recours au **tri sélectif**
- ➔ Identifier des secteurs pour l'installation de **points d'apports volontaires** supplémentaires
- ➔ Encourager le **compostage collectif**
- ➔ Permettre la création d'**unité(s) de méthanisation** sur le territoire
- ➔ Promouvoir la **réutilisation de matériaux de démolition et déchets inertes**



3/ CONCLUSION



3/ CONCLUSION

UN PROJET DE TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET AMBITIEUX

Viser une croissance démographique de **1 %/an**

1600 logements entre 2022 et 2032 répartis dans l'armature territoriale :

- **Pôles structurants** : > 45% des logements
- **Bourg accessible** : > 10% des logements
- **Villages** > 45% des logements

Dynamiser les **cœurs des communes**

Logements qualitatifs, formes et **typologies diversifiées**, développer un parcours résidentiel

Conforter les **équipements publics**

Développer les **itinéraires cyclables**

UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET DURABLE

Organiser et développer les activités (structuration des ZA, déplacements pendulaires,...)

Pérenniser l'offre commerciale en centre bourg et le commerce de proximité

Permettre l'évolution des **moyennes surfaces commerciales**

Conforter la **diversification des activités agricoles** et préserver les terres agricoles stratégiques

Mettre en valeur le **patrimoine bâti et naturel** et préserver les **prairies inondables** et reconstituer les **haies bocagères**

Permettre l'installation d'unités de méthanisation

UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

Lier développement urbain et protection du patrimoine naturel et culturel

Prendre en compte la **trame verte et bleue**

Energie et gaz à effet de serre :

- Utiliser et produire des énergies renouvelables
- Rénovation énergétique

Maîtriser et réduire les **sources de pollutions et les nuisances**

Prendre en compte les **risques naturels et technologiques**

Réduire et gérer les **déchets**

4/ ÉCHANGES

